

1744 Mai 23., "Au chateau de Rupilly"

A

SCHREIBEN¹ VON [GARDELT. GABRIEL-JEAN-JOSEPH] DE REYNOLD AN
 [BEAT FIDEL] "DE ZURLAUBEN", "CAPITAINE[-COMMANDANT DER
 KOMPAGNIE VON GARDEOBERST UND MARÉCHAL DE CAMP, BEAT
 FRANZ PLAZIDUS ZURLAUBEN] AU REGIMENT DES GARDES SUISSES
 DU ROY [LUDWIG XV.] PAR BÂSLE À ZOUG EN SUISSE"

"J'ay receu ta lettre mon amy etant encore à Arras j'ay etè[!] un paresseux de ne pas t'ecrire, mais je repareray ma faute dorenavant, nous Sommes partis d'Arras quelques jours apres pour aller à l'isle [=Lille], ou le[dit] Roy est arrivé aussy tot que nous [- das Ganze ist auf dem Hintergrunde des damals zwischen Frankreich einer- und Österreich, England und Holland anderseits herrschenden Krieges um die österr. Erbfolge zu sehen -]², nous y Sommes restés quelques jours apres lesquels nous avons eté campés à Cisoin [=Cysoing], une belle abaye a 3 lieues de l'isle ou le roy a fait la revue de toute Son armée au bruit de plus de ... [100] pieces de canon, il y à[!] aussy receu l'embassadeur d'holande [in Frankreich, Unico Wilhelm Wassenaer-Twickel]³ qui luy demandait une Suspension d'armes de deux mois, mais que le roy a refusé[!]. nous Sommes partis de la pour aller a l'isle ou nous avons restés deux jours et a present nous Sommes au camp Warwick [=Werwik] qui est a une demy lieüe de menin qui a etè investy la nuit du 16 au 17, le roy y est depuis hier à midy tous nos gens travaillent a force pour faire des fascines, je ne doute pas qu'on N'Ouvre la trancheé cette nuit, d'autant plus que les holandois Se Sont declarés Avant hier contre la france; pour moy en partant de cisoin le 17 j'ay eté comandé avec 50 hommes pour faire l'arriere garde de toute l'arméé, nous comptions aller coucher le Soir a nos quartiers mais monsieur [le Lieutenant général Ladislas-Ignace Comte] de berchiny [=Berchény]⁴ qui nous comandoit avoit ordre de nous garder avec luy et de nous mener dans divers chateaux [sur le chemin de Douai à Lille] pour couvrir la comunication de Douay à l'isle, et nous y Sommes encore Sans Scavoir quand nous Serons relevés. il est bien malheureux pour nous de Scavoir que nos regimens [des gardes suisses et françaises] vont monter la trancheé et de n'y pas etre, desque je Scauray quelque chose de plus nouveau je le manderay, ecris moy aussy de ton coté plus tu m'ecriras et plus tu me feras de plaisir, j'ay receu une lettre de notre amy [Hptm. Ludwig August Benedikt von] Surbeck [von Solothurn] qui S'est trouvé dans cette affaire en piemont [Anspielung auf das Treffen von Mont-Gros zwischen franz. und sardinischen Truppen, bei wel-

cher Gelegenheit das Regiment Vigier, in welchem auch Surbeck eine Kompagnie innehatte, grosse Verluste erlitt]⁵, Son[dit] regiment S'y est tres Distingué et a perdu bien du monde, luy en à ete quitte pour quelques egratignures, je crois que tu a Scu le detail de cette affaire la Sans cela je te l'envoyerois, mon frere [l'enseigne à drapeau Jean-Henri-Guillaume? de **Reynold**] Se porte bien. ecris moy Souvent je Suis ton fidele amis ...

Ton oncle [Gardeoberst und Maréchal de camp, **Beat Franz Plazidus Zurlauben**] est arrivè il y a quatre jours et les cent Suisses, et la bouche du roy avant hier".

"repondu le 16. Juin"

1) Auf dem Adressenschildchen findet sich noch der Stempelaufdruck: "ARMEE-DUROY" sowie verschiedene Zahlenangaben, die vermutlich als Taxangaben zu interpretieren sein dürften.

2) Bezüglich des Einsatzes des Garderegiments in Flandern vom Jahre 1744 s. Zurlauben/HM II 267-271.

3) Über dessen Gesandtentätigkeit s. Zedler/Universal-Lexicon LIII 62-65.

4) s. Pinard/Chronologie III 439 5) s. Zurlauben/HM III 200-203

Original, mit Siegel. Notiz von Beat Fidel Zurlauben
AH 140, 143-144

65

1744 März 21., Ottmarsheim

A

SCHREIBEN¹ VON [MAJOR JOHANN FRANZ ANTON FIDEL] LANDTWING AN [BEAT FIDEL] "DE ZURLAUBEN", "CAP.^{NE} COMANDANT LA COMP.^E COLONELLE [GEMEINT DER KOMPAGNIE VON GARDEOBERST UND MARÉCHAL DE CAMP, BEAT FRANZ PLAZIDUS ZURLAUBEN] DU REGIMENT DES GARDES SUISSES", PARIS

"Je Vous embrasse mon cher Cousin² et vous fais de tout mon coeur mon compliment, Sur Le grade de Cap.^{ne} aux gardes [- Zurlauben war am 6. März 1744 zum Capitaine-commandant befördert worden -]³ qui vient de vous etre accordé, Je souhaite qu'il vous conduise au but que vous devez esperer. Vous ne devez pas douter que Je ne fasse des voeus bien Sinceres au Sujet, et que par la Sincere amitié que J'ay pour Vous Je ne m'y interesse comme pour moy meme, a tout ce qui peut vous etre avantageux, Soyés en Je vous prie bien persuadés et continues de m'aimer toujours Comme Je vous aime.
Voila bien du changement dans votre Regiment [des gardes suisses - Landtwing selber diene im Regiment Monnin] Je trouve que m^r [Johann Viktor Peter Josef] de besenvald [=Besenval] a bien fait d'entrer